

RCS : MANOSQUE

Code greffe : 0401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MANOSQUE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 00228

Numéro SIREN : 802 625 491

Nom ou dénomination : Audit Plus

Ce dépôt a été enregistré le 04/12/2018 sous le numéro de dépôt 3657

04350 MALIJAI

Adresse de l'entreprise

Numéro SIRET *
80262549100013

Durée de l'exercice en nombre de mois *
12

Durée de l'exercice précédent *

				Exercice N clos le 30092016		Exercice N-1 clos le	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012			
		014		016			
	Immobilisations corporelles*	028		030			
	Immobilisations financières* (1)	040		042			
	Total I (5)	044		048			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
	Créances (2)	{ Clients et comptes rattachés * Autres * (3)	068		070		
			072		074		
	Valeurs mobilières de placement		080		082		
	Disponibilités		084	8 851	086	8 851	
	Charges constatées d'avance *		092		094		
	Total II		096	8 851	098	8 851	
	Total général (I + II)		110	8 851	112	8 851	
PASSIF				Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120		1 000		
	Ecart de réévaluation		124				
	Réserve légale		126				
	Réserves réglementées*		130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)		132				
	Report à nouveau R.C.S. Manosque		134	(630)			
	Résultat de l'exercice Greffe T.C. Manosque		136	4 718			
	Provisions réglementées Procès Verbal de Dépôt 04 DEC. 2018		140				
Total I		142	5 088				
Provisions pour risques et charges		154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166				
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 337)		172	3 763			
Produits constatés d'avance		174					
Total III		176	3 763				
Total général (I + II + III)		180	8 851				
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

A - RESULTAT COMPTABLE										Exercice N clos le 30092016		Exercice N-1 clos le	
										1	2		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209					210			
	Production vendue	{	biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215					214			
					services *	217					218	15 250	
						Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222			
	Production immobilisée *									224			
	Subventions d'exploitation reçues									226			
	Autres produits									230			
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)									232	15 250		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)									234			
	Variation de stock (marchandises) *									236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)									238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*									240			
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : (- mobilier : - immobilier :))									242	9 511		
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *				243		151			244	151		
	Rémunérations du personnel *									250			
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)									252			
	Dotations aux amortissements *									254			
	Dotations aux provisions									256			
	Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	259					262			
					260								
	Total des charges d'exploitation (II)									264	9 662		
	1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)										270	5 588	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)									280			
	Produits exceptionnels (IV)									290			
	Charges financières (V)									294	121		
	Charges exceptionnelles	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347			(VI)	300	26					
			Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348									
	Impôts sur les bénéfices * (VII)								306	724			
	2 - BENEFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)										310	4 718	
B - RESULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2								312	4 718	314	
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*									316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles									318			
	Provisions non déductibles*									322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)									324	724		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*		248			330			
	Fraction des loyers verser dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensés de réintégration				249				251				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								999				
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime										997		
Déductions	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		Zone franche urbaine (44. octies et 44 octies A)	987		Zones restructuration de la défense (44. terdecies)	127					
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989		Zone de revitalisation rurales (44. quinquedecies)	138			342		
	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undecies)	990		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991								
	Divers* (ZFA (44. quater-decies)	345		Investissements outre-mer	344		Créance due au report en arrière du déficit	346		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655	350	
	RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DEFICITS ANTERIEURS										352	5 442	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)									356			
	Déficits antérieurs reportables : * 616 dont imputés sur le résultat :										360	616	
RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DEFICITS										370	4 826	372	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

Audit Plus
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros
Siège social : 17 Chemin des Convertis, 04350 MALIJAI
802625491 RCS MANOSQUE

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 31 MARS 2017

Certifié conforme

L'an deux mille dix sept
Le trente et un
A 18 heures,

Les associés de la société Audit Plus se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 17 Chemin des Convertis 04350 MALIJAI, sur convocation faite internet adressée le 03 avril 2017 à chaque associé.

L'Assemblée est présidée par Rémy PUICHAULT en sa qualité de Président de la Société.

M. Eric ISOARD est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 100 actions sur les 100 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 30 septembre 2016,
- le rapport de gestion du président,

- le rapport spécial du Président sur les conventions,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion du président,
- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 30 septembre 2016 et quitus au président,
- Affectation du résultat de l'exercice,

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé, le rapport de gestion du président et le rapport spécial du Président sur les conventions.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du président, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2016, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée donne aux dirigeants quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39, 4 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2016 s'élevant à 4 717,00 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	4 717,00 euros
Absorption des pertes antérieures	630,00 euros
Solde	4 087,00 euros
A la réserve légale	100,00 euros
Dividendes	2000,00 euros
Solde	1 987,00 euros

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 1 987,00 euros.

Les dividendes versés bénéficient en totalité de l'abattement de 40 %.

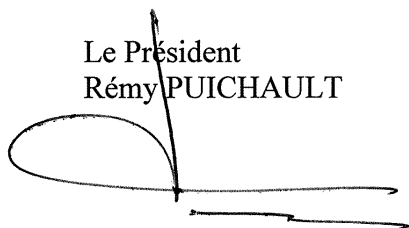
Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au cours des exercices antérieurs de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Rémy PUICHAULT



Le secrétaire
Eric ISOARD

